

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_030 - POPULATION AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DE LA PISCINE DE CHAROLLES

Par délibération en date du 6 mars 2021, la Communauté de communes le Grand Charolais a décidé de confier la gestion, l'entretien, le fonctionnement et l'investissement de l'équipement nautique de plein air de Charolles (71120) à ladite commune.

C'est dans ce cadre qu'il avait été décidé que le personnel dit « terrestre » soit géré par la commune de Charolles qui refacturait les prestations à l'intercommunalité.

Après plusieurs exercices qui ont permis au Grand Charolais d'appréhender le fonctionnement de cet équipement, il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire d'amender la convention en permettant une gestion directe de ce personnel (caisse et entretien) par la Communauté de communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant approbation de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-018 en date du 6 mars 2021 portant approbation d'une convention de gestion avec la commune de Charolles,

Considérant qu'une communauté de communes peut confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais a confié la gestion, l'entretien, le fonctionnement et l'investissement de l'équipement nautique de plein air de Charolles à ladite commune,

Considérant l'opportunité de confier à la Communauté la gestion directe du personnel terrestre (caisse et entretien) en lieu et place de la commune de Charolles,

Considérant le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

1 ne prend pas part au vote

DÉCIDE

- **d'approuver le projet d'avenant à la convention de gestion de l'équipement nautique de plein air de Charolles avec ladite commune tel qu'il est joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer la présente convention,**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 57	Votants : 67

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Délégués ne prenant pas part au vote :

Magali DUCROISSET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais